

# SIVOS DE CLAVILLE LES AUTHIEUX ESTEVILLE

## REGLEMENT DE LA Garderie PÉRISCOLAIRE

### Article 1 : Définition de la garderie périscolaire

La garderie périscolaire est un service à caractère social et éducatif mis en place par le SIVOS de Claville, les Authieux, Esteville.

Il a pour but d'accueillir les enfants scolarisés dans les communes d'Esteville, de Claville-Motteville et des Authieux-Ratiéville, en dehors des heures de classe.

Il s'agit d'une garderie et non d'une aide aux devoirs.

### Article 2 : Jours et heures d'accueil des enfants

La garderie sera ouverte tous les jours de classe de 7h15 à 9h00 et de 16h30 à 18h30.

### Article 3 : Lieu d'accueil des enfants

Les enfants seront accueillis dans la salle de motricité de l'école maternelle, sur la commune d'Esteville.

### Article 4 : Capacité d'accueil

La garderie peut accueillir 30 enfants.

### Article 5 : Documents à fournir à l'inscription

Les documents suivants devront être complétés par les parents avant le premier jour de fréquentation de la garderie. Ils sont ***obligatoires pour valider l'inscription de l'enfant*** :

- Une fiche de renseignements ;
- Une fiche de renseignements complémentaires de l'enfant ;
- Une copie de l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile.

### Article 6 : Tarifs et horaires

Les horaires de garderie sont décomptés en ¼ heure. Ce dernier est fixé à 0.50 €uros.

Une facture sera transmise chaque mois aux parents par le biais du Trésor Public de Montville.

Les règlements par chèque ou liquide doivent être directement adressés au Trésor Public de Montville.

Tout ¼ entamé sera dû (voir le tableau ci après).

Pour tout retard, le ¼ d'heure sera facturé 5€ à compter de 18h45.

Tranches horaires par ¼ heure	
	De 16h30 à 16h45
De 7h15 à 7h30	De 16h45 à 17h00
De 7h30 à 7h45	De 17h00 à 17h15
De 7h45 à 8h00	De 17h15 à 17h30
De 8h00 à 8h15	De 17h30 à 17h45
De 8h15 à 8h30	De 17h45 à 18h00
De 8h30 à 8h45	De 18h00 à 18h15
De 8h45 à 9h00	De 18h15 à 18h30

## **Article 7 : Les sorties des enfants**

Les enfants seront rendus uniquement à leurs parents **sauf demande explicite et écrite de ces derniers**. Dans ce cas, les parents devront fournir l'identité de la personne qui prendra l'enfant et elle devra justifier de son identité lors du retrait.

En aucun cas, les enfants seront remis à une personne sans justificatif d'identité, même à un frère ou une sœur, et à toute personne mineure.

Pour le matin, les enfants seront remis à l'accompagnatrice du car ou à l'institutrice uniquement.

## **Article 8 : Mesures d'urgence et de secours**

Lors de l'inscription, les parents doivent compléter l'autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence.

## **Article 9 : Goûters des enfants**

Le goûter sera fourni par le SIVOS. Les aliments donnés aux enfants seront achetés par le SIVOS uniquement et seront variés chaque jour (fromage, carré de chocolat, compote, pain...).

En cas d'allergie de vos enfants, merci d'en informer le SIVOS et la responsable de la garderie.

## **Article 10 : Jouets et jeux des enfants**

Aucun enfant ne devra apporter de jouets, jeux ou cartes durant les heures de garderie. Ces derniers étant interdits, ils seront confisqués par l'animatrice et restitués aux parents uniquement.

## **Article 11 : Comportement des enfants**

Les enfants doivent avoir un comportement convenable envers l'animatrice et ses camarades. Les lieux d'accueil, les jeux et le matériel devront être respectés et conservés en bon état.

Toutes détériorations devront être remplacées ou remboursées.

Les jeux dangereux et querelles sont interdits.

Toutes attitudes contraires aux règles de la vie en groupe seront signalées aux parents qui devront y remédier.

## **Article 12 : Radiation**

Le comité Syndical du SIVOS peut prononcer l'exclusion définitive ou temporaire pour les motifs suivants :

- Comportement incorrect,
- Défaut de paiement des factures,
- Et d'une manière générale, pour non respect de l'un des articles du règlement intérieur.

## **Article 13 : Doléances**

Les enseignantes ne sont pas concernées par la garderie, ni par l'organisation, ni par la gestion.

En cas de problème, les parents doivent adresser les doléances par courrier à Monsieur le Président du SIVOS, 128 Route de Cailly à CLAVILLE-MOTTEVILLE.